

Le centre multifonctionnel : place à la consultation!



L'automne dernier, le maire d'arrondissement Luis Miranda promettait qu'une vaste consultation serait entreprise, en 2006, auprès des citoyens d'Anjou avant qu'une décision finale soit prise relativement à la réalisation du Centre multifonctionnel d'Anjou. Nous y sommes.

Le conseil d'arrondissement annonce donc la tenue de plusieurs séances d'information au mois de mai. Elles se tiendront dans quatre endroits différents, toujours à 19 heures :

- le lundi 8 mai, à l'école Jacques-Rousseau;
- le mardi 9 mai, à l'école des Roseraies;
- le lundi 15 mai, au centre communautaire Chénier;
- le mardi 16 mai, à l'école Saint-Joseph.

Il s'agira essentiellement de soirées d'information, où l'on soumettra à la population différentes esquisses du projet, ainsi que les emplacements potentiels du Centre.

On déterminera les activités et les services qui sont envisagés pour cette installation. Il sera question d'une salle de spectacle, de salles communautaires

et de salles consacrées à des activités sportives, culturelles et sociales. Quelle part sera faite aux familles, aux aînés, aux adolescents et aux jeunes adultes? Les citoyens pourront se faire une idée du projet qui leur semble le plus méritant et le plus porteur d'avenir pour Anjou.

Les citoyens qui ont à cœur l'avenir de notre collectivité ne voudront pas manquer ces séances consultatives, véritables exercices de démocratie en marche. Le Centre multifonctionnel est un projet vital pour Anjou, et nous espérons que les citoyens viendront en grand nombre, d'abord pour s'informer, ensuite pour donner leur avis.

Vous pouvez, chacun et chacune à votre façon, être partie intégrante du processus de décision relatif à ce projet d'une très grande importance pour notre arrondissement.

L'invitation est lancée.
Nous vous attendons en grand nombre!

Message de Luis Miranda

Maire d'arrondissement et conseiller de la Ville de Montréal

Le retour des beaux jours

Le printemps est là, l'été est presque à nos portes, et avec l'arrivée des beaux jours s'annoncent tous ces petits plaisirs qui font le charme de la saison chaude, y compris les promenades dans nos lieux publics.

Les parcs

Les parcs de l'arrondissement seront bientôt accessibles. Je vous encourage fortement à les fréquenter. Faites vôtres ces lieux de détente que vous avez contribué à créer. Ces espaces verts ont été aménagés pour vous permettre de relaxer, d'admirer la nature et de vivre à son rythme. Je profite d'ailleurs de l'occasion pour vous rappeler que nous réaménagerons le parc du Bocage cet automne. Vous apprécierez le résultat, j'en suis convaincu!

Les pistes cyclables

Les plaisirs estivaux s'accompagnent évidemment de règles à respecter, et ce, dans l'intérêt public. En outre, je vous suggère d'être particulièrement vigilant en ce qui concerne la signalisation des pistes cyclables d'Anjou. Beaucoup de gens y garent leur véhicule, au mépris de la sécurité des cyclistes et des règles de civisme. Le concours Maisons fleuries constitue une merveilleuse façon de vous impliquer dans la mise en valeur de votre environnement immédiat. Je vous invite à y participer en grand nombre.

Maisons fleuries

La belle saison est aussi l'occasion d'embellir notre environnement afin d'en faire un lieu de vie plus agréable pour tous. La participation de chacun est essentielle pour que nous puissions conserver à Anjou cet aspect « nature » qui fait l'envie des populations environnantes. Le concours Maisons fleuries constitue une merveilleuse façon de vous impliquer dans la mise en valeur de votre environnement immédiat. Je vous invite à y participer en grand nombre.

50^e anniversaire d'Anjou

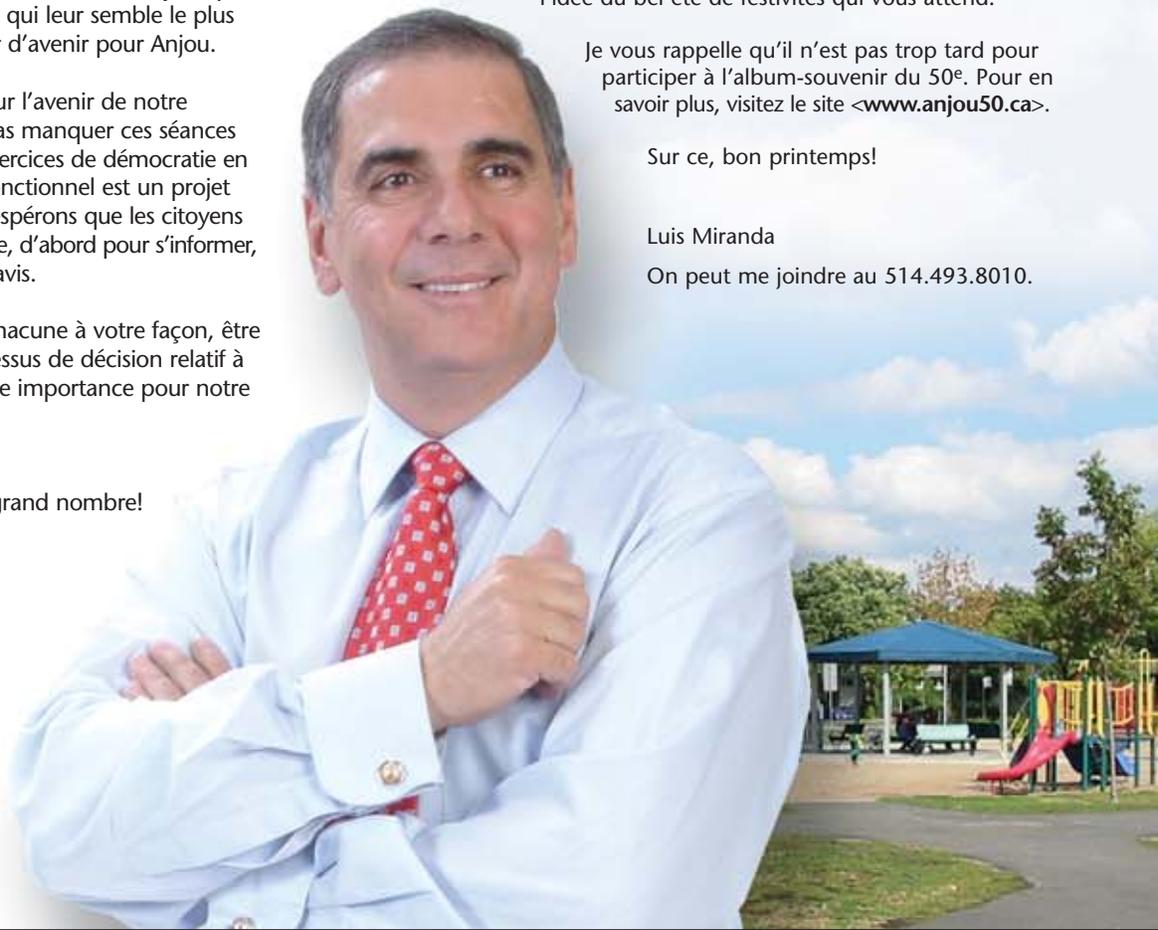
Je vous rappelle que les manifestations les plus spectaculaires de notre 50^e anniversaire auront lieu bientôt. Vous serez notamment conviés au chapiteau Chamont, au début de juin. D'ores et déjà, je peux vous dire que la célébration de cet anniversaire sera tout un événement! La prochaine édition de *Regards sur Anjou* sera d'ailleurs consacrée en grande partie aux activités du 50^e. Ne la manquez pas : vous y trouverez mille et une raisons de vous réjouir à l'idée du bel été de festivités qui vous attend.

Je vous rappelle qu'il n'est pas trop tard pour participer à l'album-souvenir du 50^e. Pour en savoir plus, visitez le site <www.anjou50.ca>.

Sur ce, bon printemps!

Luis Miranda

On peut me joindre au 514.493.8010.



Bureau du citoyen

Le Bureau sera ouvert les samedis 8 et 22 avril, entre 9 h et midi. Vous pourrez y rencontrer, sans rendez-vous, des élus d'Anjou pour discuter de tout sujet concernant l'arrondissement et faire toutes les suggestions, demandes ou commentaires qui vous tiennent à cœur. Bienvenue!

Samedi 8 avril:

Andrée Hénault,
conseillère de ville
pour l'arrondissement d'Anjou

Samedi 22 avril:

Gilles Beaudry,
conseiller d'arrondissement,
district Ouest

Le bureau est situé au
7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine.



Prochaine séance du conseil d'arrondissement

La prochaine séance ordinaire du conseil d'arrondissement aura lieu le mardi **2 mai**, à 19 heures, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement, au 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine.

Tous les citoyens y sont les bienvenus.



Congé de Pâques



À l'occasion du congé pascal, les horaires suivants s'appliqueront.

- Les bureaux administratifs de l'arrondissement seront fermés du **14 au 17 avril**, inclusivement.
- La bibliothèque Jean-Corbeil et sa succursale seront ouvertes le samedi **15 avril**, aux heures habituelles, et fermées le vendredi, le dimanche et le lundi.
- L'enlèvement des ordures ménagères aura lieu normalement le Vendredi saint.

Une nouvelle charte qui protège vos



droits et précise vos responsabilités

La Charte montréalaise des droits et responsabilités

La nouvelle Charte montréalaise des droits et responsabilités est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006. Il s'agit d'un règlement municipal qui reconnaît les valeurs collectives que partagent la Ville de Montréal et ses citoyens, notamment la dignité et l'intégrité de l'être humain, la tolérance, le respect, la justice et l'équité. Pour les citoyens, les élus et les fonctionnaires, cette charte constitue un guide qui facilitera le développement harmonieux de notre ville.

La Charte affirme que la Ville et tout son personnel s'engagent à constamment améliorer les services auxquels la population a droit relativement à la vie en ville. Elle reconnaît que les citoyens ont des droits mais, en contrepartie, elle leur attribue des responsabilités, qu'ils partagent avec la Ville. Celles-ci incluent une consommation responsable de l'eau, l'adoption de comportements préventifs et sécuritaires et le maintien de la propreté dans la ville. Elles visent le respect des milieux de vie, de l'environnement, des règlements publics, ainsi que le respect des droits des autres.

On peut se procurer une copie de la Charte, en français et en anglais, au bureau Accès Anjou, dans les bureaux Accès Montréal ou en ligne à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/chartedesdroits.

Les citoyens de Montréal jouissent de droits

- démocratiques (accès à des renseignements utiles énoncés clairement, participation aux affaires de la Ville, etc.);
- économiques et sociaux (eau potable de qualité en quantité suffisante, par exemple);
- culturels (protection du patrimoine, développement des bibliothèques, etc.);
- en matière de loisirs, d'activité physique et de sport (accessibilité aux équipements collectifs, par exemple);
- en matière d'environnement et de développement durable (recyclage, transport en commun, protection des milieux naturels, etc.);
- en matière de sécurité (conditions de vie sécuritaires, notamment pour les femmes);
- en matière de services municipaux (propreté du domaine public, accessibilité universelle aux bâtiments et aux services, etc.).

L'ombudsman de Montréal : un service à l'écoute du citoyen

En cas de désaccord, la Charte montréalaise des droits et responsabilités permet d'en appeler à l'ombudsman de la Ville. En effet, tout citoyen qui estime que ses droits en vertu de la Charte sont lésés peut déposer une plainte auprès de l'ombudsman de la Ville de Montréal, dont le rôle est de faciliter le dialogue et de recommander des solutions concrètes aux citoyens et à l'Administration. Cette dernière a le pouvoir de faire enquête, de proposer des solutions et d'émettre des recommandations.

Toutefois, l'ombudsman est un dernier recours. Il est de la responsabilité de toutes les parties de tenter d'abord de s'entendre. Si le différend persiste, l'ombudsman est là pour vous aider.

Ombudsman de Montréal : 514.872.8999 ou ombudsman@ville.montreal.qc.ca.
Site Internet : ville.montreal.qc.ca/ombudsman.

RESPECT ÉGALITÉ INTÉGRITÉ DÉMOCRATIE JUSTICE DIGNITÉ TOLÉRANCE

ville.montreal.qc.ca/chartedesdroits

Anjou avant Anjou

Dans le cadre du 50^e anniversaire d'Anjou, l'historien François Hudon a poursuivi des recherches pour relater l'histoire de notre arrondissement. En attendant les grands événements qui marqueront le 50^e, il nous propose un rappel de ce que fut notre territoire avant de prendre le beau nom de Ville d'Anjou.



Le peuplement de Montréal

Le peuplement de l'île de Montréal s'effectue d'abord sur ses rives, au pourtour du territoire. Au XVII^e siècle, les premières concessions de terre sont accordées à d'audacieux colons qui entreprennent le peuplement de l'île dans toutes les directions. Du côté est, les deux premières paroisses fondées sont celles de l'Enfant-Jésus-de-la-Pointe-aux-Trembles en 1674 et de Saint-Joseph-de-la-Rivière-des-Prairies en 1687.

Dès cette époque, des sentiers et des pistes sillonnent le territoire, longeant des rivières ou traversant des boisés. C'est ainsi qu'un premier réseau de routes se constitue, s'étend progressivement et en vient à tisser l'île d'intersections qui sont à l'origine des plus importants axes routiers de Montréal. Ces voies jouaient le rôle des rangs et des lignes dans la campagne québécoise. À ces intersections émergent d'abord des paroisses, qui deviendront des villages et finalement des municipalités autonomes.

Les premières concessions à l'est

Au début du XVIII^e siècle, on entreprend la concession des terres à l'intérieur de la partie est de l'île. C'est le cas, au

aux-Trembles, ou encore les Vinet, Bernard et Archambault, de la Longue-Pointe. À celles-ci s'ajoutent les familles anglo-phones Reeves, Marduf et Stevens, dont la présence date de la Conquête. Par ailleurs, la beauté du décor, la tranquillité de l'endroit et la pureté de l'air expliquent la présence de résidents saisonniers.

La municipalité de la Paroisse de Saint-Léonard-de-Port-Maurice accède au statut de ville en 1915, ce qui lui procure les pouvoirs et les sources d'emprunt qui lui permettront de procéder à son développement et de réaliser des travaux d'envergure. Cette décision ne fait toutefois pas l'unanimité. Dès l'année suivante, des propriétaires, dirigés par Léon Léonard et Gustave Pépin, obtiennent du parlement provincial la division du territoire de la Ville de Saint-Léonard et la naissance de la nouvelle paroisse de Saint-Léonard-de-Port-Maurice.

Saint-Léonard-de-Port-Maurice : on y est presque!

Ainsi, 40 ans avant la naissance de la Ville d'Anjou, le territoire de celle-ci est déjà défini. Alors que de nombreuses municipalités se fusionnent à la Ville de Montréal, à la suite d'un endettement devenu insupportable, les futurs Angevins refusent de s'endetter et préfèrent se retirer dans leurs terres. Encore à cette époque, mais pas pour longtemps, la population ne dispose d'aucun service de transport en commun, pas plus que d'éclairage électrique ni de réseau téléphonique efficaces. La crise économique et la Seconde Guerre mondiale marquent durement cette époque.

Après 15 années de privations et de rationnement, sitôt la guerre terminée en 1945, la population développe un



printemps 1707, à un endroit que les Sulpiciens, propriétaires de l'île, baptisent côte Saint-Léonard, en hommage au sulpicien d'origine française Léonard Chaigneau (1665-1711), qui contribue au développement d'un futur village. Toujours en 1707 est ouverte la montée Saint-Michel, un des premiers chemins à relier les côtés sud et nord de l'île.

À compter du milieu du XIX^e siècle, de nouvelles paroisses voient le jour alors que d'anciennes accèdent au rang de municipalités. La population augmentant, il faut scinder de vieilles paroisses afin d'en ériger d'autres, où s'installeront de nouvelles fermes. Dès lors, on assiste au début du phénomène d'urbanisation qui a progressivement entraîné la disparition du caractère rural du paysage montréalais. Ce phénomène est alimenté par celui de l'industrialisation, qui contribue grandement à l'essor économique de la ville et de ses banlieues.

La municipalité de Saint-Léonard

Le 21 novembre 1885, la paroisse Saint-Léonard-de-Port-Maurice est érigée canoniquement par le détachement de celles du Sault-au-Récollet et de la Longue-Pointe. Portant également le nom de Saint-Léonard, un chemin traverse ce territoire et conduit aux limites de l'île. Quant à la municipalité du même nom, elle est constituée en 1887.

Dans la pointe est de l'île, de nombreuses familles de vieille souche cultivent la terre ancestrale de génération en génération, telles les Beaudry, Desroches et Gervais, de la Pointe-

engouement effréné pour la vie en banlieue et les familles optent pour la maison unifamiliale (le fameux *bungalow*), un type de résidences dont on entreprend la construction sur une vaste échelle partout sur l'île de Montréal. Ces habitations poussent alors comme des champignons. Un phénomène entraînant un autre, l'étalement urbain nécessite l'élargissement de rues existantes et l'apparition de centres commerciaux afin d'accueillir les nouveaux banlieusards.

C'est dans ce contexte que naîtra, en 1956, la Ville d'Anjou.

Rappels

Album-souvenir

Nous sollicitons toujours votre collaboration pour la réalisation de l'album-souvenir du 50^e, un document unique, où vous avez l'occasion de relater les origines, les réalisations et les événements importants de votre famille, de votre organisme ou de votre entreprise. Pour en savoir plus, visitez le site <www.anjou50.ca>.

Exposition de photos

L'exposition de photos retraçant l'histoire d'Anjou, qui se renouvelle constamment, se poursuit dans l'allée La Baie des Galeries d'Anjou. Ne la manquez pas!

Agrandissement chez Étalex



M. Jean Piuze, directeur des opérations manufacturières

Depuis plus de 30 ans, la compagnie Étalex, une entreprise membre du groupe SM Industries, conçoit et fabrique des étagères commerciales et des systèmes d'entreposage de haute qualité pour les grandes chaînes d'alimentation et d'entreposage d'Amérique du Nord. Les produits d'Étalex, très polyvalents, peuvent s'adapter à tout type de magasin.

Établie à Anjou depuis 1995, au 8501, rue Jarry, Étalex a décidé de procéder à un agrandissement, rendu nécessaire par la solide croissance de ses affaires. À ses 155 000 pi² actuels, l'entreprise ajoute actuellement, au coût de 2 M \$, quelque 35 000 pi² supplémentaires.

Étalex, qui compte une centaine d'employés, dont plusieurs sont des résidents d'Anjou, est une autre entreprise d'ici dont le succès est, et demeurera, source de retombées positives pour notre arrondissement.

Pour en savoir plus, sur Étalex : <www.etalex.net>.

Chemotec s'installe à Anjou



L'arrondissement d'Anjou a accueilli l'an dernier une entreprise dynamique fondée en 1955, le fabricant de détergents et de dégraisseurs Chemotec.

En juin 2005, l'entreprise a déménagé au 8820, place Ray-Lawson, dans un espace d'environ 20 000 pi². Elle a investi plus de 300 000 \$ dans sa nouvelle usine pour rendre ses produits plus sécuritaires à la fois pour les utilisateurs et pour l'environnement. Son directeur des opérations, M. Michael Sacks, affirme d'ailleurs que son service de recherche-développement travaille sans cesse à rendre ses produits toujours plus sûrs.

Au moment où elle projetait de s'installer à Anjou, et par la suite, Chemotec a bénéficié d'un soutien constant de la part de l'arrondissement, qui a d'ailleurs mis les dirigeants de l'entreprise en contact avec les représentants des deux paliers de gouvernement, afin de les aider à trouver du financement pour leurs équipements.

Fait à signaler : Chemotec, qui généralement ne vend pas ses produits au grand public, annonce exceptionnellement un grand solde du fabricant, d'une journée seulement, le samedi 8 avril, de 8 h à 14 h. Une belle occasion de faire plus ample connaissance avec une excellente entreprise de chez nous qui lancera cet été une nouvelle gamme de produits.

Pour en savoir plus, sur Chemotec : <www.chemotec.ca>.



Gagnants 2005

Décorations de Noël

En décembre, tous les citoyens d'Anjou étaient invités à participer à la 18^e édition de notre Concours annuel de décorations de Noël. Les critères de sélection qui devaient guider le jury dans ses choix étaient les suivants : originalité, apparence générale, disposition des divers éléments, harmonie des couleurs.

Le comité d'embellissement de l'arrondissement a pu déterminer 22 gagnants, tous plus méritants les uns que les autres. Le comité a tenu à souligner leur beau travail lors d'une remise officielle de plaques commémoratives, qui a eu lieu le 17 mars dernier. Cette cérémonie était rehaussée par la présence de M. Luis Miranda, maire de l'arrondissement et conseiller de ville, M^{mes} Andrée Hénault, conseillère de ville pour l'arrondissement d'Anjou, Michelle Zammit, conseillère d'arrondissement (district Centre), MM. Gilles Beaudry, conseiller d'arrondissement (district Ouest) et Rémy Tondreau, conseiller d'arrondissement (district Est).

Des gagnants en compagnie de M. Luis Miranda, maire d'arrondissement et conseiller de ville, M. Gilles Beaudry, conseiller d'arrondissement et M^{me} Andrée Hénault, conseillère de ville pour l'arrondissement.



Des gagnants en compagnie de M. Luis Miranda, maire d'arrondissement et conseiller de ville, M. Gilles Beaudry, conseiller d'arrondissement, M^{me} Andrée Hénault, conseillère de ville pour l'arrondissement et M^{me} Michelle Zammit, conseillère d'arrondissement.



Des gagnants en compagnie de M. Rémy Tondreau, conseiller d'arrondissement, M. Luis Miranda, maire d'arrondissement et conseiller de ville, M^{me} Andrée Hénault, conseillère de ville pour l'arrondissement et M^{me} Michelle Zammit, conseillère d'arrondissement.



Des gagnants en compagnie de M. Rémy Tondreau, conseiller d'arrondissement, M. Luis Miranda, maire d'arrondissement et conseiller de ville, M^{me} Andrée Hénault, conseillère de ville pour l'arrondissement.



Première rangée, de gauche à droite : M. Rémy Tondreau, conseiller d'arrondissement, M^{me} Andrée Hénault, conseillère de ville pour l'arrondissement, M^{mes} Thérèse Goyette et Claudette Bélanger, membres du comité d'embellissement, M^{mes} Michelle Zammit, conseillère d'arrondissement et Diane Chevrette, agent de développement.

Deuxième rangée, de gauche à droite : M. Alain Fraser, président du comité d'embellissement, M^{mes} Jeannine Lebire et Hélien Goral, membres du comité d'embellissement, M. Luis Miranda, maire d'arrondissement et conseiller de ville, M. Gilles Beaudry, conseiller d'arrondissement et M^{me} Nicole Corbeil, membre du comité d'embellissement.

Félicitations à tous les gagnants et gagnantes!

M^{me} Monique et M. Yvon Fontaine
7190, avenue de l'Alsace

M. Carlo Di Stéfano
9103, avenue de Louresse

M. Alfonso Carpinelli
7241, avenue Fontevault

M. André Groulx
7402, avenue Champchevrier

M^{me} Viviane Cothenet et M. Antonin Capitaine
8251, avenue Neuville, appartement 14

Villa Latella – Phase VI
M. Gaétan Villeneuve et M. Gérald Croteau
7260, avenue de Beaufort

La famille Côté
6109, avenue du Bocage

M^{mes} Annie Lévesque et Nicole Desnoyers
6423, boul. Les Galeries d'Anjou, app. 6

La famille Tremblay
6103, boul. Les Galeries d'Anjou

M^{me} Lucie Aspirot et M. Michel Farmer
6212, place des Pignerolles

La famille Roy-Côté
7721, avenue Curé-Clermont

M^{me} Jacqueline et M. Yvon Morneau
8160, boul. Châteauneuf

M^{me} Yvonne Blais
7720, avenue Avrille

La famille Duong et Phan
7832, avenue Bodinier

M^{me} Pierrette et M. Léo Vachon
7282, avenue Argenton

M^{me} Yvette et M. Roger Bouthillette
8411, avenue Curé-Clermont

M^{me} Francine et M. Gilles Rodrigue
7510, boulevard Roi-René

M^{me} Isabelle Aubin et M. Alain Comeau
7040, avenue Azilda

M^{me} Céline Smith
7476, avenue Azilda

M^{me} Diane Desjardins et M. Roger Marchand
7327, avenue Mousseau

M^{me} Claudette et M. Jean Bergeron
7808, avenue Rhéaume

M^{me} Suzanne et M. Germain Lapointe
7150, avenue Lévesque

Pour un environnement où il fait bon vivre

Campagne de propreté 2006

Nous invitons tous les citoyens à participer au grand ménage annuel du printemps dans notre arrondissement.

Nettoyage des parterres, participation active au recyclage, respect des heures d'enlèvement des ordures ménagères... toutes ces petites choses, quand elles sont accomplies par l'ensemble de la population, peuvent donner un résultat intéressant : un environnement qui plaît à l'œil, où il est agréable de déambuler et où il fait vraiment bon vivre.

N'oublions pas non plus le maintien de nos terrains dans un état de propreté constante et l'amélioration de notre milieu par la plantation d'arbres, d'arbustes et de fleurs. Ce sont là des moyens, à la portée de tous, qui contribuent à nous donner un cadre de vie à la fois invitant et stimulant.

De son côté, l'arrondissement fait sa part.

- La Direction des travaux publics voit au nettoyage des rues, des îlots de verdure, des espaces verts, de la piste cyclable, ainsi qu'à l'entretien des voies de desserte des autoroutes 25 et 40.
- La Division parcs, immeubles et équipement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social est responsable de la propreté des parcs. Elle s'assure que les équipements tels que les jeux et les chalets demeurent en bon état, elle nettoie quotidiennement les carrés de sable et vide les poubelles des parcs.

Tous ensemble pour un arrondissement plus agréable!

La date limite est le 15 avril

Abris temporaires

La nouvelle réglementation relative aux abris temporaires d'automobiles, en vigueur depuis 2003, exige que les citoyens retirent leurs abris et les remettent au plus tard le 15 avril.

Nous demandons à tous les citoyens de bien vouloir se conformer à cette réglementation qui, outre des raisons de sécurité, a pour but de redonner le plus rapidement possible leur belle apparence à nos parterres et à nos rues.





Le samedi 13 mai, c'est la Fête de la famille

Parent et fier de l'être!

Voilà le slogan de la Semaine québécoise des familles. Tous les Angevins et Angevines sont invités à la grande Fête de la famille, qui aura lieu le samedi 13 mai prochain, de 10 h à 16 h, au parc Roger-Rousseau, 7501, avenue Rondeau.

Une foule d'activités

Plusieurs activités sont au programme de cette journée : kiosques d'information sur les services offerts par l'arrondissement d'Anjou et par les organismes communautaires, sportifs et culturels; ateliers de bricolage; etc. Il y aura aussi des structures gonflables, au plus grand plaisir des petits et une parade de poussettes décorées. Un goûter sera servi de 11 h 30 à 12 h 30.

Service de transport gratuit

Pour faciliter l'accès au site de l'événement, un service de transport par autobus sera offert gratuitement aux résidents des secteurs des Roseraies et du Haut-Anjou.

Les départs se feront à partir de deux endroits :

- la succursale de la bibliothèque, sise au 7070, rue Jarry Est, à 9 h 30, 10 h 30 et 11 h 30;
- l'école des Roseraies, sise au 6440, boulevard Les Galeries d'Anjou, à 9 h 45, 10 h 45 et 11 h 45.

Les heures de retour, à partir du parc Roger-Rousseau, seront les suivantes : 12 h 30, 13 h 30, 14 h 30, 15 h 30 et 16 h 30.

Une réalisation collective

La journée est organisée par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social d'Anjou en collaboration avec le Carrefour des femmes d'Anjou, le Carrefour jeunesse-emploi Anjou / St-Justin, le Carrefour Solidarité Anjou, le Carrousel du P'tit Monde d'Anjou, le Centre humanitaire d'organisation, de ressources et de références Anjou (CHORRA), le CPE Bouton Éclair, le Service d'aide communautaire d'Anjou (SAC), le poste de quartier 46 du Service de police de la Ville de Montréal et le Centre des services sociaux (CSSS) de la Pointe-de-l'Île.

Notez qu'en cas de pluie, les activités de cette grande fête se tiendront à l'intérieur du complexe sportif de l'école secondaire Anjou, au 8205, rue Fonteneau, et que le transport sera également fourni.

Renseignements : 514.493.8200.

An III du contrat de ville

Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Reconduction de l'entente

Dans le cadre du contrat de ville, une entente administrative liant la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) a été signée le 28 août 2003. Renouvelée en 2005, cette entente prévoit l'octroi à la Ville d'un montant de 5 M \$ pour la réalisation de projets au cours de l'année 2006.

Cette somme, qui provient du Fonds québécois d'initiatives sociales du MESS, permet de mettre sur pied des projets visant à améliorer la qualité de vie des familles et des individus démunis ou exclus et, ce faisant, à favoriser leur intégration sociale. Les projets de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale qui sont ainsi lancés sont réalisés dans des zones défavorisées.

Objectifs recherchés

Les objectifs que souhaite atteindre le MESS sont les suivants :

- aider les personnes les plus démunies à mieux s'insérer dans leur milieu;
- diminuer l'impact des problèmes sociaux propres à une grande ville;
- offrir aux jeunes d'autres possibilités que la sécurité du revenu;
- mettre sur pied des projets favorisant l'accès à une alimentation décente, à une formation adéquate, à des logements abordables, à des services sociaux et de santé adaptés, ainsi qu'à des activités sportives et culturelles appropriées.

Cinq projets pour Anjou

L'arrondissement d'Anjou a reçu pour sa part une somme de 49 128 \$, qui a été partagée entre cinq projets qui lui sont exclusifs :

- la Fête de la famille;
- Horticulture Jeunesse;
- Les rendez-vous samedi tout;
- Sortir pour son goût;
- M'outiller pour ma famille et moi; Aînés, je découvre mon milieu.

Ces projets sont réalisés par : le Centre humanitaire d'organisation, de ressources et de références d'Anjou (CHORRA), le Service bénévole d'entraide d'Anjou (SBEA), le Service d'aide communautaire Anjou (SAC), le Comité Fête de la famille et par la Concert-Action Haut-Anjou.

Deux expositions à La Galerie d'art Goncourt



Nous vous convions à découvrir les œuvres de vos concitoyens qui ont suivi des cours de peinture, d'aquarelle et de portrait lors des sessions d'automne 2005 et d'hiver 2006. Vous pourrez admirer leurs plus belles réalisations dans le cadre de deux expositions qui se tiendront à la Galerie d'art Goncourt.

Du 19 avril au 8 mai, vous aurez l'occasion de voir les œuvres des élèves du cours de peinture. L'exposition sera lancée officiellement par un vernissage, le jeudi 20 avril, à 19 h. Quant aux élèves qui ont pris part aux cours d'aquarelle et de portrait, ils exposeront leurs œuvres du 10 mai au 8 juin. Le vernissage aura lieu le jeudi 11 mai, à 19 h.

L'entrée à ces expositions est libre, aux heures d'ouverture de la bibliothèque. Mentionnons qu'exceptionnellement, les portes fermeront à 19 h le mardi 25 avril ainsi que les mercredis 19 et 26 avril et les mercredis 3 et 10 mai.

La Galerie est située au 7500, avenue Goncourt.

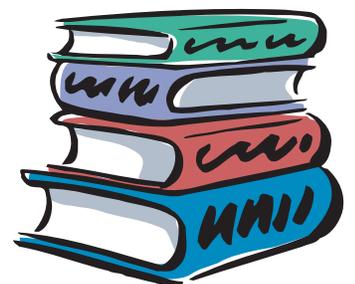
BIBLIOTHÈQUE
Jean-Corbeil

Avis aux retardataires

Amnistie à la bibliothèque!

À l'occasion de la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur, et pour souligner l'année Montréal, capitale mondiale du livre, la bibliothèque Jean-Corbeil et sa succursale proclament journées d'amnistie les 22 et 23 avril. Pendant ces deux jours, aucuns frais ne seront réclamés pour les documents rapportés en retard. Ne manquez pas cette occasion de mettre votre dossier à jour sans aucune pénalité pour pouvoir profiter de nouveau des nombreux services offerts par votre bibliothèque et sa succursale! Pour tout renseignement : 514.493.8260.

La bibliothèque Jean-Corbeil est sise au 7500, avenue Goncourt. La succursale du Haut-Anjou se trouve au 7070, rue Jarry Est.





Avis aux propriétaires de chiens

Les propriétaires de chien sont invités à respecter la réglementation municipale concernant le contrôle et la garde des animaux dans les limites du territoire angevin. Voici quelques-uns des articles de cette réglementation.

Le propriétaire, possesseur ou gardien d'un ou de plusieurs chiens doit, chaque année, avant le 30 janvier, obtenir une licence pour la garde de chacun des chiens qu'il possède dans l'arrondissement.

Le coût de la licence est de 15 \$ pour chaque chien la première année et de 25 \$ pour chaque chien pour les années subséquentes.

Il est interdit de garder plus de deux chiens sur un lot ou dans une unité de logement, y compris ses dépendances.

Tout propriétaire de chien doit garder son chien sur sa propriété, de manière à ce qu'il n'en puisse sortir et errer dans l'arrondissement.

Dans les rues, dans les parcs, sur les trottoirs ou les places publiques, tout chien doit être tenu en laisse en tout temps.

Lorsqu'une personne tient un chien en laisse, elle doit apporter, en tout temps, un sac en plastique afin de ramasser les matières fécales de l'animal.

Un chien qui hurle ou aboie de manière à troubler le repos du voisinage, ou qui cause des dommages aux pelouses, parterres, jardins, plates-bandes, fleurs, arbustes ou plantes constitue une nuisance, et son propriétaire, possesseur ou gardien est passible de pénalités.

Tout propriétaire dont le chien fait ses excréments sur un terrain ou dans un lieu public ou privé, que ce soit sur sa propriété ou celle d'autrui, commet une infraction aux termes du présent règlement.

Le propriétaire d'un chien qui contrevient aux dispositions de la réglementation municipale est passible d'une amende.



Regards sur Anjou est une publication de l'arrondissement d'Anjou. Ce bulletin d'information est publié et distribué gratuitement, dix fois l'an, dans tous les foyers angevins.

Responsable de la publication: Aline Boulé
Réalisation et conception graphique: Groupe Leclair Créacom inc.
Impression: Imprimerie Quad inc.
Tirage: 21 800 exemplaires
Distribution: Société canadienne des postes (Médiaposte)
Téléphone: 514.493.8000
Site Web: anjou.ville.montreal.qc.ca
Dépôt légal: 2^e trimestre 1980

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

Copyright 2005 par l'arrondissement d'Anjou.
La reproduction totale ou partielle de Regards sur Anjou est interdite, sauf sur autorisation expresse de l'arrondissement d'Anjou.

Ne vous fiez pas à leur bouille sympathique!

Mouffettes, marmottes et ratons laveurs



L'arrivée du printemps se manifeste notamment par le retour d'un certain type de résidants auxquels il faut prêter une attention particulière. En effet, les mouffettes, les ratons laveurs et les marmottes vont bientôt se pointer le museau.

Bien qu'elles puissent sembler attachantes, ces bêtes sont d'abord des animaux sauvages dont les habitudes de vie causent des problèmes certains. En effet, ils vont parfois se cacher dans des terriers, sous un cabanon ou un balcon bas, où ils donnent naissance à leurs petits.

Sachez que la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune est très stricte à l'égard de ces visiteurs importuns. Elle dit clairement qu'aucune personne ne peut tuer ou capturer un animal qui l'attaque ou qui endommage ses biens lorsqu'elle peut effaroucher cet animal ou l'empêcher de causer des dégâts. Elle interdit également d'aider quiconque dans la capture ou la mise à mort d'un tel animal.

La loi exige qu'on recoure à tous les moyens raisonnables avant de capturer soi-même ces animaux ou de les faire capturer par une entreprise spécialisée. Il faut faire preuve

de patience. Assurez-vous de prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter que ces bêtes ne s'installent chez vous en permanence.

Voici quelques conseils pour vous aider à les éloigner :

- évitez les amas de débris, de planches ou d'autres matériaux;
- si vous entreposez vos ordures ménagères à l'extérieur entre les enlèvements périodiques, placez-les dans un contenant qui ferme hermétiquement;
- bloquez les accès, sous votre balcon ou votre cabanon, en posant au sol un grillage d'une hauteur d'environ 40 cm (15 po).

Pour en savoir davantage, communiquez avec Faune Québec, au 1 866 248.6936 ou visitez le <www.fapaq.gouv.qc.ca/fr/faune/depred_index.htm>.



La semaine du bénévolat

Coup de chapeau à nos bénévoles!

C'est du 23 au 29 avril que se tiendra cette année la Semaine nationale de l'action bénévole.

Bon nombre de personnes dans notre société se montrent soucieuses du sort des autres et agissent en conséquence. Des actions altruistes sont constamment accomplies dans notre communauté, permettant ainsi à de nombreuses personnes de sortir de leur isolement, de vivre un moment de bonheur ou d'éprouver un sentiment de satisfaction ou de bien-être.

L'action bénévole permet de revenir aux vraies valeurs, de s'épanouir dans la simplicité. Les possibilités de bénévolat sont infinies. On peut intervenir de multiples façons. Il n'en tient qu'à nous d'agir.

Parrainée au Québec par la Fédération des centres d'action bénévole du Québec (FCABQ) depuis 1974, la promotion de l'action bénévole et la reconnaissance à l'égard de nos concitoyens qui contribuent à l'essor de la vie communautaire connaîtra son temps fort lors de la Semaine de l'action bénévole.

C'est un juste retour des choses qu'on rend à nos bénévoles un hommage bien mérité pendant cette semaine qui leur est consacrée. D'ailleurs, un événement spécial aura lieu en juin afin de leur témoigner notre reconnaissance.

Chapeau! Et merci, mesdames et messieurs les bénévoles d'Anjou!

